

À PARTIR DE  
690 €

FINANCEMENT

# Module complémentaire SSIAP 3

( Module Complémentaire permettant  
l'obtention du diplôme SSIAP 3 par équivalence )

SÉCURITÉ INCENDIE

La formation MC SSIAP 3 a pour objectif de vous permettre d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour occuper la fonction de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes mais aussi d'obtenir le diplôme SSIAP 3 par équivalence.

## Présentation

Le SSIAP 3 (Diplôme de chef de services de sécurité incendie et d'assistance à personnes) est un diplôme donnant l'opportunité de devenir chef de services de sécurité incendie et d'assistance à personnes. La formation a pour but d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour occuper la fonction de chef de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes et de connaître les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir. Le chef de service a pour mission le management du service de sécurité, il conseille le chef d'établissement

en matière de sécurité incendie (aménagement, travaux, organisation des secours) au sein des établissements ou il exerce et procède au suivi des obligations de contrôle et d'entretien.

Les formations modules complémentaires permettent d'obtenir un allègement de formations pour des candidats ayants des diplomes, certificats conformes à la réglementation, elles donnent également l'opportunité d'obtenir le diplôme sans passer l'examen.





## Durée

34 h

**Délai moyen d'accès** : 3 semaines  
sous réserve de l'obtention de tous les documents.



## Lieu

CREFOPS Ile de France  
CREFOPS Sud Ouest



## Équivalence / Suivi de parcours

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2005,  
des équivalences et/ou réduction de  
parcours sont possibles, après étude de  
dossier et sur justificatifs.



## Réviser sur MyCrefops !

L'application mobile disponible  
sur Appstore et Google Play.



## Pré-requis

- Etre ou avoir été pendant un an, adjudant, ou titulaire  
d'un grade supérieur, des sapeurs-pompiers professionnels  
ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre,  
des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins  
pompiers de la marine nationale et titulaire de l'unité de  
valeur des sapeurs-pompiers PRV 2 ou du brevet de  
prévention délivré par le ministère de l'intérieur, ou être  
titulaire de l'AP 2.

- Etre titulaire d'un brevet de secourisme de moins de 2 ans.



## Modalités pédagogiques

La module complémentaire SSIAP 3 se déroule sous forme  
d'enseignements théoriques, d'exercices pratiques et  
d'exercices de mise en situation. Le programme est  
conforme à l'arrêté du 2 mai 2005.

## Programme

### **La sécurité incendie et les bâtiments**

Outils d'analyse

### **Gestion des risques**

Réalisation des travaux de sécurité  
Documents administratifs

### **Le management de l'équipe de sécurité**

Notions du droit du travail  
Notions de droit Civil et Pénal

### **Le budget du service sécurité**

Suivi budgétaire du service  
Fonction achat  
Fonction maintenance

## Évaluation

La formation est validée si le candidat est présent à  
l'ensemble des séquences programmées.

## Certification

Diplôme de chef de services de sécurité incendie  
et d'assistance à personnes – S.S.I.A.P. 3 obtenu par  
équivalence.